

Cahier des charges système d'impression AxLR

1 Environnement

1.1 Contexte

AxLR fait partie d'un groupe national de SATT ayant chacune son propre Système d'Information indépendant.

Les horaires de la SATT sont du lundi au vendredi de 9h à 18h30.

L'objectif de cet appel d'offre est de permettre au Système d'Information de répondre à ses besoins en termes d'impression.

La mise en place des prestations contenues dans cet appel d'offre devra s'effectuer sans aucune interruption de service.

Le prestataire retenu aura la responsabilité de se mettre en relation avec le fournisseur actuel suite à la notification d'attribution de marché afin d'assurer la transition dans les 2 semaines suivant cette notification.

1.2 Existant

Le système d'impression actuel de la SATT AxLR est composé de :

- 1 copieur multifonctions Xerox WorkCentre 7855 avec
 - 2 bacs A4 500 pages
 - 1 bac A4 1000 pages
 - 1 bac A3 500 pages
 - 1 bac de sortie 3000 pages
 - 1 module d'agrafage
 - 1 lecteur de badges RFID
- 1 imprimante Xerox Phaser 3300
- 1 imprimante HP LaserJet P3015
- 1 imprimante HP LaserJet Color M251n
- 1 imprimante Brother DCP-L2560DW

2 Périmètre

2.1 Prestations attendues

Cet appel d'offre comprend la location, l'installation et la maintenance de :

- 1 copieur multifonctions A4/A3 couleurs recto-verso nommé ci-après "copieur principal" avec une vitesse supérieure ou égale à 55 pages/min, une capacité de 2000 feuilles A4 et 500 feuilles A3 minimum en entrée, un trieur en sortie de 2000 pages minimum, 1 module d'agrafage, 1 lecteur de badges RFID, 1 bac de numération d'une capacité 50 pages minimum

En option :

- 1 copieur multifonctions A4 couleurs recto-verso nommé ci-après "copieur secondaire" avec un bac A4 de 500 pages
- 1 imprimante A4 monochrome nommé ci-après "imprimante secondaire" avec un bac A4 de 250 pages

Le copieur principal devra permettre de libérer les impressions par l'utilisateur grâce à un lecteur de badges RFID.

Les consommables devront être commandés automatiquement par le copieur avant atteinte d'un seuil minimal. Un stock "tampon" devra être disponible à tout moment à la SATT AxLR.

Pas de stockage des impressions et des numérisations en local sur l'imprimante

La proposition devra distinguer les frais de location (mensuels ou trimestriels) ainsi que les couts à la page en A4 couleur, A4 noir & blanc, A3 couleur et A3 noir et blanc ainsi que tous les frais divers.

Le volume approximatif d'impression sur le "copieur principal" est de 9000 pages N&B par mois et 5000 pages couleurs par mois.

Le volume approximatif d'impression sur le "copieur secondaire" est de 150 pages N&B par mois.

Le volume approximatif d'impression sur "l'imprimante secondaire" est de 50 pages N&B par mois.

Le "copieur principal" devra avoir une garantie de rétablissement d'une journée maximum en cas de panne.

2.2 Hors périmètre

Les éléments suivants ne rentrent pas dans le cadre de cet appel d'offre :

- Maintenance des anciennes imprimantes conservées en spare

3 Conditions

Le marché sera conclu pour une durée maximale de 3 ans à compter du 1^{er} août 2019. Le marché prendra fin automatiquement au 31 juillet 2022.

En cas de non-respect des niveaux de services agréés ou sur faute grave (indisponibilité du système sur une durée à définir, perte de données non due à une mauvaise manipulation d'un utilisateur), il

sera résiliable de façon anticipée dans les conditions fixées dans le cahier des clauses administratives particulières.

4 Questions

4.1 Caractéristiques des équipements proposés

Quelles sont les caractéristiques des équipements proposés en termes de :

- Vitesse d'impression des pages couleurs & N&B
- Durée d'impression de la première page
- Durée de démarrage du copieur
- Durée de sortie de veille
- Consommation électrique du copieur en fonctionnement et en veille
- Possibilité de paramétrer une veille automatique sur un horaire particulier
- Possibilité d'imprimer sans stocker les travaux en local sur l'imprimante
- Logiciel utilisé pour la supervision des impressions
- MTBF

Dans le cadre de l'approvisionnement automatique en consommables, quelles seront les données envoyées et quels ports seront utilisés ?

4.2 Engagements

Le prestataire prévoit-il le prêt temporaire de matériel en cas de panne d'un équipement critique ?

Quelle est la procédure de commande de consommables ?

Quelle est la procédure de déclenchement d'intervention en support ?

Quels sont les outils de supervision utilisés par le prestataire pour monitorer les éléments de l'offre ?

Ces outils seront-ils accessibles par le Responsable Systèmes d'Information de la SATT AxLR ?

Quelle politique de gestion de la qualité le prestataire propose-t-il ?

Quels sont les indicateurs de performance du prestataire ?

Quels sont les moyens mis en œuvre par le prestataire pour garantir le service ?

Comment le prestataire garantira la conformité au RGPD de sa prestation auprès de la SATT AxLR ?

Le prestataire devra fournir à la SATT AxLR une attestation de conformité au RGPD et préciser les démarches qu'il a mises en œuvre afin de se conformer au RGPD. S'il a nommé un Délégué à la Protection des Données, il devra communiquer son nom et ses coordonnées.

4.3 Implantation

Où est localisé le centre d'assistance à distance ?

Où sont localisés les ingénieurs et techniciens intervenant sur site ?

4.4 Effectifs

Quels sont les effectifs du centre d'assistance à distance ?

Quels sont les effectifs des ingénieurs et techniciens amenés à intervenir sur site ?

Le prestataire fera-t-il appel à la sous-traitance dans le cadre de cet appel d'offre ? si oui, quel type de sous-traitance et avec quel prestataire ?

4.5 Périmètre

Est-ce que le prestataire a la capacité de prendre en charge l'intégralité de cet appel d'offre ? Si non, quels sont les domaines non couverts ?

Quels sont les services non mentionnés dans cet appel d'offre que peut réaliser le prestataire ?